



Licenciement pour abandon de poste

Par **fatoun**, le **15/05/2008** à **13:57**

bonjour,

je suis actuellement en congé parentale qui prend fin le 04 06 2008 et je ne souhaite pas reprendre mon activité d'employée restauration en cafétéria. J'ai deux enfants, j'habite à 20 kilomètre de mon lieu de travail et pas de moyen de garde pour mes enfants. J'ai eu un entretien avec mon employeur, et nous avons convenus d'un comme un accord d'un licenciement pour abandon de poste. D'après lui je n'aurais pas besoin de faire un préavis. j'ai peur de me faire avoir donc s'il vous plait aider moi merci beaucoup.

Cordialement fatoun